

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2021

PRESENTS : Mmes LAMBERT Jacqueline, CANZONERI Éline, COUSSON Jeannine, LE NAOUR Stéphanie, PEIGNY Lucette, Mrs BARRIER Vincent, GUILHEN Thierry, TIXIER Pierre

EXCUSES : PREVOST Benjamin a donné procuration à Lucette PEIGNY

ABSENT : JAFFEUX Dominique,

1) Adressage

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les dénominations suivantes dans le bourg :
 - ✓ Rue Lucie Aubrac qui va de l'entrée du bourg à la sortie du bourg sur la RD 13
 - ✓ Rue Simone Veil qui va du calvaire vers la RD 525
 - ✓ Rue de la fontaine Saint-Georges qui va du croisement avec la RD 13 vers la sortie du bourg sur la RD 525
 - ✓ Impasse de la Goutelle qui part de la RD 525
 - ✓ Lotissement de la Perrière qui part de la RD 525
 - ✓ Place Jean Jaurès qui dessert la mairie et la salle des fêtes
- GARDE les noms des lieux-dits
- APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2) Consultation maîtrise d'œuvre voirie forestière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à l'avis d'appel public à la concurrence déposé le 29 avril 2021 pour la recherche d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de voirie forestière, deux entreprises ont déposé une offre :

- Le cabinet BISIO ET ASSOCIÉS basé à Beaumont avec une offre d'un montant de 6 676.37 € TTC
- L'Office National des forêts basé à Lempdes avec une offre d'un montant de 6 720 € TTC

La commission d'appel d'offre réunie le 18 mai a retenu l'Office national des Forêts.

Le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité :

- le choix de l'ONF comme maître d'œuvre
- le montant de l'offre

3) Election départementales et régionales des 20 et 27 juin

Au vu de la situation sanitaire, le bureau de vote est transféré à la salle des fêtes de la commune

4) Nouvelle convention SPANC avec M. PAILLOUX

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de renouveler la convention SPANC avec Monsieur PAILLOUX au même tarif des prestations

5) tarif du lotissement

VU la délibération en date du 2 juillet 2015, autorisant la commercialisation des lots du lotissement de la Perrière, au prix de 15.00 € TTC / m²

CONSIDÉRANT qu'il reste 8 lots à vendre au lotissement de la Perrière,

CONSIDÉRANT l'état actuel du marché de l'immobilier,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir à la baisse le prix de vente de ces lots afin de trouver des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des lots restant du lotissement de la Perrière à 9.90 € H.T. / m², soit 11.88 € TTC.

- **MANDATE** M. le Maire pour mener toutes les opérations visant à proposer ces terrains à des acquéreurs potentiels.

6) Travaux de viabilisation au lotissement tranche n°3

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux de canalisation et de branchement eau au lotissement communal tranche n° 3.

Un devis a été présenté par la société DASSAUD ET MAGALI pour un montant de 4 812 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet de viabilisation de la tranche 3 du lotissement
- **DECIDE** d'accepter le devis de la société DASSAUD et MAGALI

7) travaux à l'église

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la consultation d'entreprises pour effectuer les travaux intérieurs de l'église, plusieurs devis ont été reçus :

- Pour réfection de la maçonnerie des murs ; seule, l'entreprise CHABASSIERE a déposé un devis d'un montant de 12 476 € HT.
- Pour l'électricité et le chauffage, seule l'entreprise TAUVERON a envoyé un devis d'un montant de 8 516 € HT
- Pour la peinture des murs et du plafond, 2 entreprises ont envoyé leur devis :
 - L'entreprise BLANCHONNET avec un devis d'un montant de 46 045.16 € HT
 - L'entreprise BROUSSE avec un devis d'un montant de 39 000.30 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'aides financières et présente le tableau de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	montant
Peinture murs intérieurs et plafond	39 000.30 €	Subvention régionale plan de relance	22 %	13 198.30 €
Réfection de la maçonnerie des murs	12 476 €	Conseil départemental FIC	25 % x 1.12	16 797.84 €
Electricité et chauffage	8 516 €	Etat DETR	30 %	17 997.69 €
		Autofinancement de la commune		11 998.47 €
Total	59 992.30 €			59 992.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de choisir les entreprises CHABASSIERE, TAUVERON ET BROUSSE pour effectuer les travaux intérieurs de l'église,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

8) Travaux réseau d'eau la Verge

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 septembre 2020, les membres du conseil municipal ont approuver le projet de réalisation de travaux d'aménagement du réseau d'eau à la Verge et une aide financière auprès du conseil départemental et de l'agence Loire Bretagne a été demandée.

Pour la réalisation de ces travaux, un devis a été présenté par la société DASSAUD ET MAGALI pour un montant de 28 468.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux sur le réseau d'eau à la Verge
- **DECIDE** d'accepter le devis de la société DASSAUD et MAGALI

9) travaux à l'Étang du Vert

Le maire demande à son conseil de réfléchir à un cahier des charges pour des travaux d'aménagement de l'Étang du Vert en se basant sur une 1^{ère} étude qui a été présentée

10) plan de relance EPCI/Communes

Le maire présente un projet de la communauté de communes du pays de St-Eloy d'aider les entreprises les plus en difficultés de son territoire suite à la crise sanitaire et demande un accord de principe.

Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet

